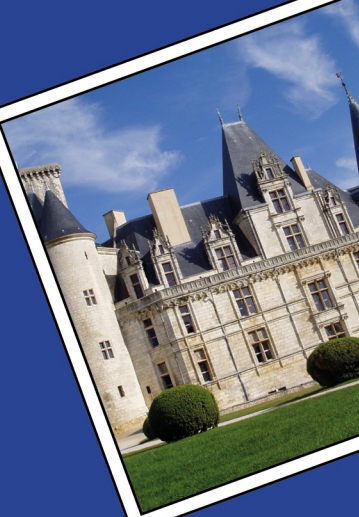


DOSSIER DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA CHARENTE



**Le service des
renseignements en droit du
travail : des réponses aux
questions des employeurs
et salariés du privé**

*Vendredi 29 mars 2019 à 10h00
UD-Directe de la Charente*



SOMMAIRE

Les missions de la Direccte.....	3
L'activité des services de renseignements de la Direccte en Nouvelle-Aquitaine.....	4
Le nouveau numéro national des services de renseignements en droit du travail.....	7

Contacts presse

Pierre GÉ

pierre.ge@charente.gouv.fr

☎ 05.45.97.62.37 – ✉ 06.49.00.12.76

Préfecture de la Charente

Service départemental de la communication interministérielle
7-9, rue de la préfecture – CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

www.charente.gouv.fr



Préfète de la Charente



@Prefet16

LES MISSIONS DE LA DIRECCTE

Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ont été créées avec la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) au début des années 2010. Elles regroupent huit anciennes directions et anciens services en une seule entité régionale :

- la direction régionale et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP), y compris les services d'inspection du travail fusionnés ;
- la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF) ;
- les services de développement économique et de métrologie des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ;
- la direction régionale du commerce extérieur (DRCE) ;
- la délégation régionale au tourisme (DRT) ;
- le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA) ;
- le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE).

En Nouvelle-Aquitaine, la Direccte est à son siège à Bordeaux et des services ancrés dans les départements : les unités départementales.

Elle est organisée par pôles : chaque pôle a la compétence pour l'ensemble du territoire régional de l'animation des politiques publiques dans son domaine (le niveau départemental étant chargé de la mise en œuvre). Ces trois pôles sont :

- le pôle T (travail), qui anime l'activité de l'inspection du travail ;
- le pôle 3E (entreprises, emploi, économie), à qui incombe la charge d'impulser la politique de l'emploi ;
- le pôle C (consommation), qui pilote les questions de concurrence et l'animation des sujets liés à la consommation (protection des populations).

Les missions des unités départementales s'organisent autour du respect de la réglementation du travail (inspection du travail) et de l'animation des politiques d'emploi (services emploi).

L'unité départementale de la Charente compte aujourd'hui 37 agents, sous la direction de Béatrice Jacob, directrice de l'UD-Direccte depuis novembre 2017.

Le service de renseignements en droit du travail

Le service de renseignements en droit du travail a pour mission l'information individuelle et collective des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, d'emploi et de formation professionnelle.

Cette mission de service public d'accès au droit s'exerce en proximité des usagers, notamment des salariés et des employeurs des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des publics les plus fragiles.

Il contribue à la connaissance du territoire et à l'orientation de l'action du système de l'inspection du travail (SIT).

En Charente, le service de renseignements en droit du travail est composé de trois agents.

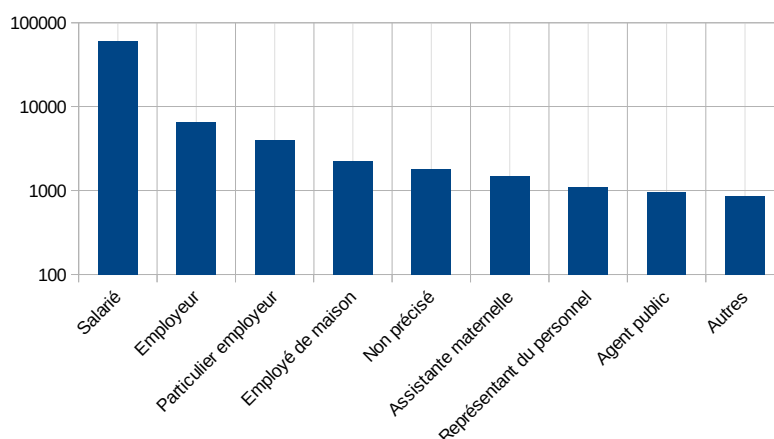
L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DE LA DIRECCTE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Au 30 octobre 2018, les services de renseignements en Nouvelle-Aquitaine avaient traité 80 920 demandes d'usagers :

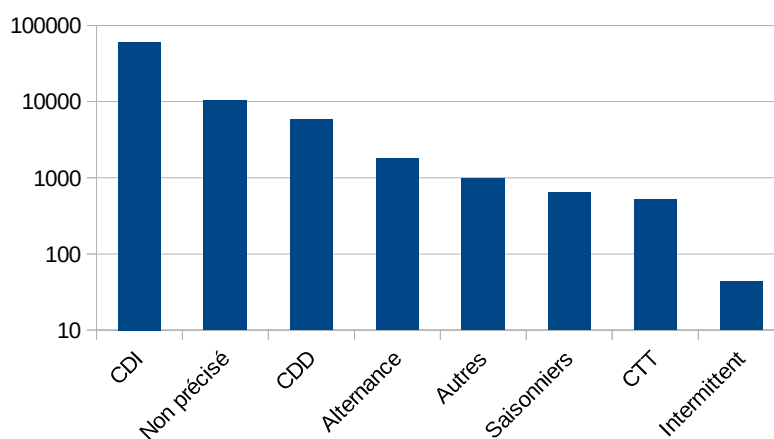
- 68,57 % par téléphone ;
- 21,63 % en présentiel (accueil physique) ;
- 9,3 % par courriel ;
- 0,5 % par courrier.

Profil des demandeurs

Profil de l'activité



Type de contrat



Secteurs d'activités des entreprises

Secteur d'activité / forme de la demande	Téléphone	Physique	Courrier	Courriel	Total	%	% du total secteurs connus
Commerce – réparation d'automobile et motocycles	3 023	1 287	8	429	4 747	5,90	20,23
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2 448	676	109	401	3 634	4,50	15,49
Santé humaine et action sociale	1 568	628	20	366	2 582	3,20	11,01
Hébergement	1 605	578	8	220	2 411	3,00	10,28
Construction	1 550	512	17	153	2 232	2,80	9,51
Industrie manufacturière	1 310	510	10	160	1 990	2,50	8,48
Transport et entreposage	1 082	393	12	111	1 598	2,00	6,81
Autres activités de service	686	197	4	70	957	1,20	4,08
Activités de services administratifs et de soutien	512	317	8	74	911	1,10	3,88
Agriculture, sylviculture et pêche	510	113	9	55	687	0,80	2,93
Non renseigné	40 149	11 810	191	5 310	57 460	71,00	
Total	55 485	17 503	405	7 527	80 920	100,00	

Objet des demandes

Objets des demandes	Total	%
Contrat de travail	117 234	76,10 %
CDI : ruptures	31 051	26,50 %
Licenciement personnel	5 681	18,30 %
Ruptures autres motifs	7 127	23,00 %
Démission	7 501	24,20 %
Rupture conventionnelle	10 264	33,10 %
Salaire	26 584	22,70 %
Conditions de travail : généralités, embauche	22 602	19,30 %
CDD	3 729	16,50 %
Règles de contrats y compris spécifiques	16 868	74,60 %
Durée du travail	14 596	12,50 %
Durée du travail	12 913	88,50 %
Temps partiel	1 683	11,50 %
Congés et absences	11 776	10,00 %
Maladie, accident du travail, inaptitude	4 642	4,00 %

Objets des demandes	Total	%
<i>Procédures disciplinaires</i>	3 118	2,70 %
<i>Maternité, congé parental</i>	1 821	1,60 %
<i>Salariés étrangers et déplacés</i>	1 044	0,90 %
Autres	12 578	8,20 %
Maladie, accident du travail, inaptitude	10 495	6,80 %
Santé – sécurité	6 207	4,00 %
<i>Souffrance au travail</i>	2 795	45,00 %
<i>Hygiène et sécurité</i>	3 412	55,00 %
Emploi – formation	5 210	3,40 %
<i>Formation professionnelle continue</i>	1 894	36,40 %
<i>Licenciement économique, activité partielle</i>	3 316	63,60 %
Licenciement économique	3 037	91,60 %
Activité partielle	279	8,40 %
Demande extérieure au service	1 374	0,90 %
Instances représentatives du personnel – salariés protégés	940	0,60 %
Total	154 038	100,00 %

Réponses apportées

Réponses apportées	Nombre de réponses	%
Information / conseil donné	77 815	67,3%
Examen de documents	12 815	10,7%
Remise de documents	10 777	9,3%
Orientation conseil des prud'hommes	3 265	2,8%
Orientation inspection du travail	3 221	2,8%
Orientation autres administrations / organismes	2 563	2,2%
Orientation autre service Direccte	1 838	1,6%
Orientation médecine du travail	1 694	1,5%
Orientation organisations syndicales	780	0,7%
Information inspection du travail	556	0,5%
Orientation instances représentatives du personnel	407	0,4%
Intervention auprès de l'employeur	108	0,1%
Orientation conseiller du salarié	107	0,1%
Orientation défenseur des droits	81	0,1%
Total	115 564	100,0%

LE NOUVEAU NUMÉRO NATIONAL DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL

A compter du 4 avril 2019, les services des unités départementales de Nouvelle-Aquitaine seront joignables au 0 806 000 126 (coût d'un appel local). Ce numéro vient remplacer le 05.45.66.68.60 actuellement attribué.



0 806 000 126 Service gratuit + prix appel

le numéro unique pour joindre votre service de renseignements en droit du travail

Consultez aussi les fiches pratiques en droit du travail sur travail-emploi.gouv.fr



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Les horaires du service restent inchangés : du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 (fermeture le 3^e vendredi de chaque mois).